



PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2021

Régulièrement convoqué par le Président, le conseil communautaire a délibéré sur les rapports inscrits à l'ordre du jour le 13 avril 2021.

Date de convocation le : 07 avril 2021
Compte rendu affiché le : 14 avril 2021

Secrétaire de séance : Mme Laurence DESFONDS FARJON

Présents : 27

Anthony ZILIO, Benoît SANCHEZ, Christian PEYRON, Jean-Louis GRAPIN, Marie-Andrée ALTIER, Hervé FLAUGERE, Katy RICARD, Laurence DESFONDS FARJON, Marie-Claude BOMPARD, Claude RAOUX, Laëtitia ARNAUD, Christian AUZAS, Pierre AVON, Jean-Marie BLANC, Françoise BOUCLET, Laure DAVID-GITTON, Juan GARCIA, Jean-Marc GUARINOS, Myriam GUTIEREZ, Jean-Pierre LAMBERTIN, François LUCAS, Denis MAUCCI, Marie CALERO, Jean-Yves MARECHAL, Joël RACAMIER, Virginie VICENTE, André VIGLI

Représentés : 04

Bruna ROMANINI représentée par Marie-Andrée ALTIER
Sylvie BONIFACY représentée par Jean-Pierre LAMBERTIN
Florence JOUVE-LAVOLÉ représentée par Laëtitia ARNAUD
Anne-Marie SOUVETON représentée par Hervé FLAUGERE

Absents : 00

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT N°01

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est proposé à l'assemblée communautaire de désigner son secrétaire de séance.

Candidature : Laurence DESFONDS FARJON

A l'unanimité des membres présents, le vote a eu lieu à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **DECLARE** Laurence DESFONDS FARJON, secrétaire de séance

RAPPORT N°02

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 MARS 2021

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **DECIDE** d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021

ENRIRONNEMENT – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

RAPPORT N°03

CONVENTION PIED A L'ETRIER (PAE) – RESSOURCERIE A MONDRAGON

Rapporteur : Mme RICARD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.541-13 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu le projet de création d'un pôle de valorisation intercommunal comprenant une déchèterie et une ressourcerie,

Vu l'appel à projet pour la mise en œuvre de l'activité de recyclerie lancé par la communauté de communes en janvier 2020,

Vu le dossier de candidature déposé le 24 février 2020 par l'association le Pied à l'Etrier (PAE),

Vu la nécessité de formaliser les modalités de gestion de la ressourcerie par le PAE sur le site de la déchèterie situé chemin des Cairons à Mondragon (84430) et appartenant à la CCRLP dans le cadre d'une convention de partenariat.

Considérant que ce partenariat matérialise la volonté de la CCRLP de promouvoir le réemploi et le recyclage et de faire de la ressourcerie un véritable outil de développement territorial au service de la prévention des déchets et de l'insertion sociale par l'activité économique,

Considérant que la gestion de la ressourcerie sera axée autour des 4 fonctions suivantes :

- ▶ Collecter des objets/matériaux
- ▶ Valoriser au maximum les objets par le réemploi
- ▶ Revendre à des prix attractifs
- ▶ Sensibiliser aux gestes éco-responsables

Considérant que la gestion de la ressourcerie doit également permettre la création d'emplois locaux par la mise en place d'un chantier d'insertion, tel que le propose le PAE,

Considérant que la CCRLP s'engage à verser au PAE une contribution financière sur la base de 100 € par tonne réemployée plafonnée à 15 000 € dans le cadre de l'activité de gestion de la recyclerie. L'objectif est de détourner le plus de déchets possibles de l'enfouissement et d'augmenter ces tonnages évités d'année en année,

Considérant que cette contribution sera allouée au PAE uniquement sur le tonnage des déchets récupérés sur le territoire de la CCRLP,

Considérant les modalités de mises à disposition des locaux tels que définis dans le cadre de la convention dont le projet est joint en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** les termes du projet de convention ci-annexé à intervenir entre la communauté de communes Rhône Lez Provence et le Pied à l'Etrier à Bollène emportant notamment affectation d'une contribution financière sur la base de 100 € par tonne réemployée plafonnée à 15 000 € dans le cadre de l'activité de gestion de la recyclerie
- **AUTORISE** le Président à signer ce projet de convention et à procéder aux autres formalités liées à la présente délibération
- **DIT** que les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget en cours aux nature et fonction prévues à cet effet

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

RAPPORT N°04

SUBVENTION 2021 SYNDICAT D'INITIATIVE DE BOLLENE

Rapporteur : Mme DESFONDS FARJON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 29 mars 2021,

Considérant que la communauté de communes Rhône Lez Provence exerce la compétence « promotion du tourisme » depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant qu'à ce titre, elle est habilitée à attribuer une subvention au syndicat d'initiative pour faire connaître et animer le territoire par une animation touristique et culturelle, soit les actions suivantes :

- ▶ Accueil de bienvenue des touristes dans les campings : dégustation de produits locaux pour mettre en avant les producteurs du secteur
- ▶ Visites historiques gratuites accompagnées par les bénévoles de l'association qui font partager leurs connaissances et leur passion
- ▶ Lez bouquins : brocante à la manière des bouquinistes (le dimanche matin en juillet et août)
- ▶ Sorties découverte du patrimoine
- ▶ Concert de la Chorale Delta à l'église de Mondragon au mois d'août
- ▶ Déambulation de pères Noël avec distribution de confiseries et de petits jouets
- ▶ Concours photos des vitrines à l'occasion des fêtes de fin d'année
- ▶ Actions et supports de communication pour promouvoir ces actions, en lien avec l'Office de Tourisme Intercommunal et la CCRLP
- ▶ Participation aux manifestations organisées sur le secteur, tout au long de l'année

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **VERSE** une somme de 1 500,00 € au titre de l'animation touristique et culturelle au syndicat d'initiative pour l'année 2021
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à l'exécution de la présente délibération
- **DIT** que les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget en cours aux nature et fonction prévues à cet effet

FINANCES

RAPPORT N°05

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet au conseil communautaire le compte de gestion du budget principal de la communauté de communes pour l'exercice 2020 établi par le responsable du centre des finances publiques de Bollène, Trésorier de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un excédent global de clôture de 4 626 265,25 €**.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°06

**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) –
COMPTE DE GESTION 2020**

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet au conseil communautaire le compte de gestion du Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes pour l'exercice 2020 établi par le responsable du centre des finances publiques de Bollène, Trésorier de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un excédent global de clôture de 25 678,79 €.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°07

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE NOTRE DAME (ZAND) – COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet au conseil communautaire le compte de gestion du Budget Annexe Zone d'Activité Notre Dame (ZAND) de la communauté de communes pour l'exercice 2020 établi par le responsable du centre des finances publiques de Bollène, Trésorier de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un excédent global de clôture de 52 250,20 €**.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Zone d'Activité Notre Dame (ZAND), dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°08

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI) – COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet au conseil communautaire le compte de gestion du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal de la communauté de communes pour l'exercice 2020 établi par le responsable du centre des finances publiques de Bollène, Trésorier de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un excédent global de clôture de 77 222,20 €**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation émis lors de sa réunion en date du 29 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Office de Tourisme Intercommunal (OTI), dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°09

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA CROISIERE SUD – COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet au conseil communautaire le compte de gestion du Budget Annexe Zone d'Activité économique de la Croisière Sud de la communauté de communes pour l'exercice 2020 établi par le responsable du centre des finances publiques de Bollène, Trésorier de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un déficit global de clôture de 2 241 514,09 €**.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe ZAE de la Croisière Sud, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°10

BUDGET ANNEXE POLE MEDICAL – COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet au conseil communautaire le compte de gestion du Budget Annexe Pôle Médical de la communauté de communes pour l'exercice 2020 établi par le responsable du centre des finances publiques de Bollène, Trésorier de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un excédent global de clôture de 15 354,17 €.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Pôle Médical, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°11

BUDGET ANNEXE ZAC PAN EURO PARC – COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet au conseil communautaire le compte de gestion du Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC de la communauté de communes pour l'exercice 2020 établi par le responsable du centre des finances publiques de Bollène, Trésorier de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, ZAC PAN EURO PARC, qui fait ressortir **un déficit global de clôture de 245 204,72 €**.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe ZAC PAN EURO PARC, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°12

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE LA CLASTRE – COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet au conseil communautaire le compte de gestion du Budget Annexe ZAE la Clastre de la communauté de communes pour l'exercice 2020 établi par le responsable du centre des finances publiques de Bollène, Trésorier de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un déficit global de clôture de 207 119,43 €.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe ZAE la Clastre, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°13

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Vu l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président indique qu'en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil communautaire doit élire son président.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'élire un Président de séance pour les questions 14 à 21.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **DECLARE** M. Benoît SANCHEZ, Président de séance pour les questions 14 à 21 de la présente séance

RAPPORT N°14**BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020****Rapporteur** : M. PEYRON

L'exercice 2020 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à l'approbation du conseil communautaire le Compte Administratif 2020 du Budget Principal qui fait ressortir **un excédent global de clôture de 4 626 265,25 €.**

	BP 2020	CA 2020
Chapitre 013 Atténuation de charges	75 000,00	181 819,51
Chapitre 70 Produits des services	1 404 000,00	1 190 602,79
Chapitre 73 Impôts et taxes	25 094 524,00	24 407 209,00
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	4 536 037,00	4 504 579,55
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	715 000,00	753 721,07
Chapitre 77 Produits exceptionnels	0,00	449 057,60
Chapitre 78 Reprises provisions semi-budgétaires	25 000,00	25 000,00
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	31 849 561,00	31 511 989,52
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>457 000,00</i>	<i>412 521,00</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>457 000,00</i>	<i>412 521,00</i>
Chapitre 002 Excédent reporté	3 680 274,92	3 680 274,92
Recettes de Fonctionnement	35 986 835,92	35 604 785,44
Chapitre 011 Charges à caractère général	6 680 000,00	6 553 391,08
Chapitre 012 Charges de personnel	6 100 000,00	5 935 174,70
Chapitre 014 Atténuation de produits	13 727 600,00	13 725 771,52
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 385 000,00	1 042 005,64
Chapitre 66 Charges financières	49 400,00	46 806,17
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 874 500,00	221 982,40
Chapitre 68 Dotation provisions semi budgétaires	0,00	0,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	29 816 500,00	27 525 131,51
<i>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</i>	<i>5 143 335,92</i>	
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>1 027 000,00</i>	<i>1 445 297,33</i>
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>6 170 335,92</i>	<i>1 445 297,33</i>
Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice	35 986 835,92	28 970 428,84
Résultat de Fonctionnement		6 634 356,60

	BP 2020	CA 2020	RAR 2020	TOTAL 2020
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	6 775 997,07	7 228 875,07		7 228 875,07
Chapitre 13 Subventions d'investissement	3 212 241,26	1 812 991,59	2 255 588,16	4 068 579,75
Chapitre 16 Emprunts	6 319 396,73	5 000,00		5 000,00
Chapitre 165 Depots et cautionnement reçus	500,00	1 825,17		1 825,17
Chapitre 204 Subventions d'investissement versées	0,00	2 250,00		2 250,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0,00	54,00		54,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	0,00	1 113,21		1 113,21
Chapitre 27 Autres Immobilisations financières	1 474 106,87	3 285,61		3 285,61
Chapitre 024 Cessions d'immobilisations	336 000,00			
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice	18 118 241,93	9 055 394,65	2 255 588,16	11 310 982,81
<i>Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement</i>	<i>5 143 335,92</i>			
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>1 027 000,00</i>	<i>1 445 297,33</i>	<i>0,00</i>	<i>1 445 297,33</i>
<i>Chapitre 041 opérations patrimoniales</i>	<i>40 600,00</i>	<i>26 321,68</i>	<i>0,00</i>	<i>26 321,68</i>
Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice	6 210 935,92	1 471 619,01	0,00	1 471 619,01
Recettes d'Investissement	24 329 177,85	10 527 013,66	2 255 588,16	12 782 601,82
Chapitre 13 Subventions d'investissement	869 700,00	869 700,00		869 700,00
Chapitre 16 Emprunts	133 500,00	132 683,80		132 683,80
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	29 188,74	10 197,32	2 640,00	12 837,32
Chapitre 204 subventions d'équipement versées	3 753 765,74	1 883 624,35	77 766,95	1 961 391,30
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	6 485 414,70	1 766 417,66	670 303,26	2 436 720,92
Chapitre 23 Immobilisations en cours	7 416 289,18	2 290 915,71	3 091 175,80	5 382 091,51
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	50 000,00	49 004,00		49 004,00
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice	18 737 858,36	7 002 542,84	3 841 886,01	10 844 428,85
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>457 000,00</i>	<i>412 521,00</i>	<i>0,00</i>	<i>412 521,00</i>
<i>Chapitre 041 opérations patrimoniales</i>	<i>40 600,00</i>	<i>26 321,68</i>	<i>0,00</i>	<i>26 321,68</i>
Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice	497 600,00	438 842,68	0,00	438 842,68
Chapitre 001 Déficit reporté	5 093 719,49	5 093 719,49	0,00	5 093 719,49
Dépenses d'Investissement	24 329 177,85	12 535 105,01	3 841 886,01	16 376 991,02
Besoin de Financement		2 008 091,35	1 586 297,85	3 594 389,20
Résultat de Clôture		4 626 265,25		

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le responsable du centre des finances publiques de Bollène, Trésorier de la communauté de communes.

Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives et virements internes de l'exercice,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2020
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°15**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) –
COMPTE ADMINISTRATIF 2020****Rapporteur** : M. PEYRON

L'exercice 2020 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à l'approbation du conseil communautaire le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif qui fait ressortir **un excédent global de clôture de 25 678,79 €**.

	Crédits 2020	CA 2020
Chapitre 70 Produits des services	16 300,00	10 460,00
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	5 000,00	0,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	3 500,00	3 086,60
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	24 800,00	13 546,60
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Chapitre 002 Excédent reporté	69 448,65	69 448,65
Recettes de Fonctionnement	94 248,65	82 995,25
Chapitre 011 Charges à caractère général	53 500,00	35 634,06
Chapitre 012 Charges de personnel	39 448,65	21 682,40
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	300,00	0,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 000,00	
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	94 248,65	57 316,46
<i>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</i>		
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>		
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		
Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice	94 248,65	57 316,46
Résultat de Fonctionnement		25 678,79

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le responsable du centre des finances publiques de Bollène, Trésorier de la communauté de communes.

Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2020
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°16**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE NOTRE DAME (ZAND) – COMPTE ADMINISTRATIF 2020****Rapporteur** : M. PEYRON

L'exercice 2020 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à l'approbation du conseil communautaire le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone d'Activité Notre Dame (ZAND) qui fait ressortir **un excédent global de clôture de 52 250,20 €**.

	Crédits 2020	CA 2020
Chapitre 70 Produits des services	60 215,01	0,00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	10,00	0,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	1 471 624,84	0,00
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	1 531 849,85	0,00
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>		
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	0,00	0,00
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice	1 531 849,85	0,00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	10,00	0,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	10,00	0,00
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	219 966,36	0,00
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	219 966,36	0,00
Chapitre 002 Déficit reporté	1 311 873,49	1 311 873,49
Dépenses de Fonctionnement	1 531 849,85	1 311 873,49
Résultat de Fonctionnement		-1 311 873,49
	Crédits 2020	CA 2020
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice	0,00	0,00
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	219 966,36	
<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	219 966,36	0,00
Chapitre 001 Excédent reporté	1 364 123,69	1 364 123,69
Recettes d'Investissement	1 584 090,05	1 364 123,69
Chapitre 16 Emprunt	1 584 090,05	0,00
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice	1 584 090,05	0,00
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>		
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	0,00	0,00
Dépenses d'Investissement de l'exercice	1 584 090,05	0,00
Excédent de Financement		1 364 123,69
Résultat de Clôture		52 250,20

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le responsable du centre des finances publiques de Bollène, Trésorier de la communauté de communes.

Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2020
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°17**BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI) – COMPTE ADMINISTRATIF 2020****Rapporteur** : M. PEYRON

L'exercice 2020 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à l'approbation du conseil communautaire le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal qui fait ressortir **un excédent global de clôture de 77 222,20 €**.

	Crédits 2020	CA 2020
Chapitre 013 Atténuation de charges	-241,49	0,00
Chapitre 70 Produits des services	1 000,00	530,40
Chapitre 73 Impôts et taxes	20 500,00	46 317,86
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	250 000,00	200 606,00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante		1,34
Chapitre 77 Produits exceptionnels		360,19
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	271 258,51	247 815,79
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Chapitre 002 Excédent reporté	45 741,49	45 741,49
Recettes de Fonctionnement	317 000,00	293 557,28

Chapitre 011 Charges à caractère général	122 000,00	90 344,03
Chapitre 012 Charges de personnel	160 000,00	153 850,46
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 500,00	1 500,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	7 500,00	1 254,59
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	291 000,00	246 949,08
<i>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</i>	<i>17 800,00</i>	
<i>Chapitre 042 Opération d'ordre transfert</i>	<i>8 200,00</i>	<i>8 131,73</i>
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>26 000,00</i>	<i>8 131,73</i>
Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice	317 000,00	255 080,81

Résultat de Fonctionnement		38 476,47
-----------------------------------	--	------------------

	Crédits 2020	CA 2020	RaR 2020	TOTAL 2020
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	75 629,07	82 807,07	0,00	82 807,07
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice	75 629,07	82 807,07	0,00	82 807,07
<i>Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement</i>	<i>17 800,00</i>			
<i>Chapitre 040 Opérations d'ordre transfert</i>	<i>8 200,00</i>	<i>8 131,73</i>	<i>0,00</i>	<i>8 131,73</i>
<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	<i>26 000,00</i>	<i>8 131,73</i>	<i>0,00</i>	<i>8 131,73</i>
Recettes d'Investissement	101 629,07	90 938,80	0,00	90 938,80

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	6 000,00	5 040,00		5 040,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	53 005,18	4 529,18	0,00	4 529,18
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice	59 005,18	9 569,18	0,00	9 569,18
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Chapitre 001 Déficit reporté	42 623,89	42 623,89		
Dépenses d'Investissement de l'exercice	101 629,07	52 193,07	0,00	9 569,18

Excedent de Financement		38 745,73	0,00	38 745,73
--------------------------------	--	------------------	-------------	------------------

Résultat de Clôture		77 222,20
----------------------------	--	------------------

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le responsable du centre des finances publiques de Bollène, Trésorier de la communauté de communes.

Ces deux résultats étant excédentaires, il n'y aura pas d'affectation du résultat sur ce budget, mais un report des soldes excédentaires constatés.

Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation émis lors de sa réunion en date du 29 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2020
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°18**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA CROISIERE SUD – COMPTE ADMINISTRATIF 2020****Rapporteur** : M. PEYRON

L'exercice 2020 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à l'approbation du conseil communautaire le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Zone d'Activité Economique Croisière Sud, qui fait ressortir **un déficit global de clôture de 2 241 514,09 €.**

		Crédits 2020	CA 2020
Chapitre 70	Produits des services	1 158 003,83	0,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	0,00	32 780,00
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		1 158 003,83	32 780,00
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>3 055 512,14</i>	<i>2 274 294,09</i>
<i>Chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>3 055 512,14</i>	<i>2 274 294,09</i>
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice		4 213 515,97	2 307 074,09
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 500 000,00	718 781,95
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		1 500 000,00	718 781,95
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>2 713 515,97</i>	<i>1 588 292,14</i>
<i>Chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		<i>0,00</i>
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>2 713 515,97</i>	<i>1 588 292,14</i>
Dépenses de Fonctionnement		4 213 515,97	2 307 074,09
Résultat de Fonctionnement			0,00
		Crédits 2020	CA 2020
Chapitre 16	Emprunts	1 897 508,31	0,00
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice		1 897 508,31	0,00
<i>Chapitre 040</i>	<i>o/o transfert entre sections</i>	<i>2 713 515,97</i>	<i>1 588 292,14</i>
<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		<i>2 713 515,97</i>	<i>1 588 292,14</i>
Excédent de financement antérieur reporté			
Recettes d'Investissement		4 611 024,28	1 588 292,14
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice		0,00	0,00
<i>Chapitre 040</i>	<i>o/o transfert entre sections</i>	<i>3 055 512,14</i>	<i>2 274 294,09</i>
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		<i>3 055 512,14</i>	<i>2 274 294,09</i>
Chapitre 001	Déficit reporté	1 555 512,14	1 555 512,14
Dépenses d'Investissement de l'exercice		4 611 024,28	3 829 806,23
Besoin de Financement			2 241 514,09
Résultat de Clôture			-2 241 514,09

Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2020
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°19**BUDGET ANNEXE POLE MEDICAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020****Rapporteur** : M. PEYRON

L'exercice 2020 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à l'approbation du conseil communautaire le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Pôle Médical, qui fait ressortir **un excédent global de clôture de 15 534,17 €**.

		Crédits 2020	CA 2020
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	250 000,00	100 000,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	81 461,26	94 578,93
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	1 617,81
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		331 461,26	196 196,74
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>			<i>0,00</i>
Chapitre 002	Excédent reporté	50 438,74	50 438,74
Recettes de Fonctionnement		381 900,00	246 635,48
Chapitre 011	Charges à caractère général	303 500,00	226 925,60
Chapitre 012	Charges de personnel	50 000,00	0,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		353 500,00	226 925,60
<i>Chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>20 000,00</i>	
<i>Chapitre 042</i>	<i>Opération d'ordre transfert</i>	<i>8 400,00</i>	<i>8 308,72</i>
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>28 400,00</i>	<i>8 308,72</i>
Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice		381 900,00	235 234,32
Résultat de Fonctionnement			11 401,16

		Crédits 2020	CA 2020	RAR 2020	TOTAL 2020
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	8 415,05	8 415,05	0,00	8 415,05
Chapitre 165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00	4 010,56	0,00	4 010,56
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice		8 415,05	12 425,61	0,00	12 425,61
<i>Chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de Fonctionnement</i>	<i>20 000,00</i>			
<i>Chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre transfert</i>	<i>8 400,00</i>	<i>8 308,72</i>	<i>0,00</i>	<i>8 308,72</i>
<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		<i>28 400,00</i>	<i>8 308,72</i>	<i>0,00</i>	<i>8 308,72</i>
Recettes d'Investissement		36 815,05	20 734,33	0,00	20 734,33
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	33 695,00	13 661,27	7 613,40	21 274,67
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice		33 695,00	13 661,27	7 613,40	21 274,67
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Chapitre 001	Déficit reporté	3 120,05	3 120,05		
Dépenses d'Investissement		36 815,05	16 781,32	7 613,40	24 394,72
Excédent de Financement de clôture / Besoin de Financement après RàR			3 953,01	7 613,40	-3 660,39
Résultat de Clôture			15 354,17		

Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2020
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°20**BUDGET ANNEXE ZAC PAN EURO PARC – COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Rapporteur : M. PEYRON

L'exercice 2020 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à l'approbation du conseil communautaire le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC, qui fait ressortir **un déficit global de clôture de 245 204,72 €.**

		Crédits 2020	CA 2020
Chapitre 70	Produits des services	3 500 000,00	0,00
	Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	3 500 000,00	0,00
	<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>3 500 000,00</i>	<i>245 204,72</i>
	<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>3 500 000,00</i>	<i>245 204,72</i>
	Recettes de Fonctionnement de l'Exercice	7 000 000,00	245 204,72
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 500 000,00	245 204,72
	<i>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</i>	<i>276 500,00</i>	
	Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	3 776 500,00	245 204,72
	<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>3 223 500,00</i>	
	<i>Chapitre 043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		
	<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>3 223 500,00</i>	<i>0,00</i>
	Dépenses de Fonctionnement	7 000 000,00	245 204,72
	Résultat de Fonctionnement		0,00

		Crédits 2020	CA 2020
	<i>Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement</i>	<i>276 500,00</i>	
	Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice	276 500,00	
	<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>3 223 500,00</i>	
	<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	<i>3 223 500,00</i>	<i>0,00</i>
	Recettes d'Investissement	3 500 000,00	0,00
	Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice	0,00	0,00
	<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>3 500 000,00</i>	<i>245 204,72</i>
	<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	<i>3 500 000,00</i>	<i>245 204,72</i>
	Dépenses d'Investissement de l'exercice	3 500 000,00	245 204,72
	Besoin de Financement		245 204,72
	Résultat de Clôture		-245 204,72

Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2020
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°21**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE LA CLASTRE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020****Rapporteur** : M. PEYRON

L'exercice 2020 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à l'approbation du conseil communautaire le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Zone d'Activité Economique la Clastre, qui fait ressortir **un déficit global de clôture de 207 119,43 €**.

		Crédits 2020	CA 2020
Chapitre 70	Produits des services	90 000,00	0,00
	Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	90 000,00	0,00
	<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>490 000,00</i>	<i>207 119,43</i>
	<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>490 000,00</i>	<i>207 119,43</i>
	Recettes de Fonctionnement de l'Exercice	580 000,00	207 119,43
Chapitre 011	Charges à caractère général	490 000,00	207 119,43
	Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	490 000,00	207 119,43
	<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>90 000,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>90 000,00</i>	<i>0,00</i>
	Dépenses de Fonctionnement	580 000,00	207 119,43
	Résultat de Fonctionnement		0,00

		Crédits 2020	CA 2020
Chapitre 16	Emprunt	400 000,00	0,00
	Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice	400 000,00	0,00
	<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>90 000,00</i>	
	<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	<i>90 000,00</i>	<i>0,00</i>
	Recettes d'Investissement	490 000,00	0,00
	Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice	0,00	0,00
	<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>490 000,00</i>	<i>207 119,43</i>
	<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	<i>490 000,00</i>	<i>207 119,43</i>
	Dépenses d'Investissement de l'exercice	490 000,00	207 119,43
	Besoin de Financement		207 119,43
	Résultat de Clôture		-207 119,43

Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2020
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°22**BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT****Rapporteur** : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, indique, qu'après avoir examiné le Compte Administratif 2020 du Budget Principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif de 2021.

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement du Budget Principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		En euros
Résultat de Fonctionnement		
<u>A. Résultat de l'Exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 2 954 081.68
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du Compte Administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 3 680 274.92
C. Résultat à affecter = A + B (hors Restes à Réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 6 634 356.60
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)		2 008 091.35
E. Solde des Restes à réaliser d'Investissement Besoin de Financement Excédent de Financement		1 586 297.85
F. Besoin de Financement	= D + E	3 594 389.20
Affectation = C	= G + H	6 634 356.60
G Affectation en réserve R 1068 en investissement		3 594 389.20
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
H. Report partiel en Fonctionnement R 002		3 039 967.40
Déficit Reporté D 002		0,00

RAPPORT N°23**BUDGET ANNEXE POLE MEDICAL – AFFECTATION DU RESULTAT****Rapporteur** : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, indique, qu'après avoir examiné le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Pôle Médical Intercommunal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif de 2021.

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement du Budget Pôle Médical comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		En euros
Résultat de Fonctionnement		
<u>A. Résultat de l'Exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		- 39 037.58
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du Compte Administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 50 438.74
C. Résultat à affecter = A + B (hors Restes à Réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+11 401.16
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)		3 953.01
E. Solde des Restes à réaliser d'Investissement Besoin de Financement Excédent de Financement		7 613.40
F. Besoin de Financement	= D + E	3 660.39
Affectation = C	= G + H	11 401.16
G Affectation en réserve R 1068 en investissement		3 660.39
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
H. Report partiel en Fonctionnement R 002 Déficit Reporté D 002		7 740.77 0,00

RAPPORT N°24

VOTE DES TAUX DE FISCALITE - 3 TAXES

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour 2021 des taxes suivantes : taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises (CFE),

Considérant que les taux d'imposition pour 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 ont été fixés comme suit :

Taxe sur le foncier bâti :	0,00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	1,45 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	34,89 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

– **MAINTIENT** les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti :	0,00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	1,45 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	34,89 %

RAPPORT N°25

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2021

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1636B sexies code général des impôts,

Vu l'article 1609 quater du code général des impôts,

Vu la délibération du conseil communautaire n°25 du 27 juin 2017 instituant une TEOM intercommunale,

Vu la délibération du conseil communautaire n°26 du 27 juin 2017 instituant un zonage pour l'application de différents taux de TEOM intercommunale,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Considérant que suite à l'institution d'une TEOM intercommunale et d'un zonage pour l'application de cette taxe, il y a lieu de voter les différents taux de TEOM.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **FIXE** les taux d'imposition pour 2021 comme il suit :

Zone 1	Bollène centre (C6)	12,00 %
Zone 2	Bollène hors centre (C2)	9,94 %
Zone 3	Lamotte du Rhône	4,40 %
Zone 4	Lapalud centre (C3)	10,16 %
Zone 5	Lapalud hors centre (C1)	5,05 %
Zone 6	Mondragon et Mornas	8,50 %

RAPPORT N°26**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)****Rapporteur** : M. PEYRON**Vu** les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales,**Vu** la délibération du conseil communautaire du 29 mars 2016 adoptant le principe du recours aux autorisations de programme et des crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement de la communauté de communes,**Vu** le débat d'orientations budgétaires pour 2021 et notamment le programme des investissements,**Vu** les délibérations du conseil communautaire D2018_61 du 05 avril 2018, D2018_134 du 18 septembre 2018, D2019_60 du 09 avril 2019, D2020_24 du 03 mars 2020 et D2020_133 du 10 novembre 2020 relatives aux AP/CP.**Vu** l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

11 Fonds de Concours		
Montant AP		
9 906 400.00 €		
Consommation des crédits antérieure	CP 2021	CP 2022
6 861 144.04 €	1 500 000 €	1 545 255.96 €

14 Haut débit	
Montant AP	
1 809 118 €	
Consommation des crédits antérieure	CP 2021
1 206 078 €	603 040 €

15 Cinéma et arts numériques		
Montant AP antérieur		
2 000 000 €		
Consommation des crédits antérieure	CP 2021	CP 2022
488 439.51 €	500 000 €	1 011 560.49 €

17 Maison du Terroir		
Montant AP		
2 100 000 €		
Consommation des crédits antérieure	CP 2021	CP 2022
309 486.70 €	1 500 000 €	290 513.30 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **ENTERINE** les AP/CP présentés ci-avant

RAPPORT N°27**BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 09 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Considérant le contenu détaillé de ce budget qui figure dans les documents téléchargeables et consultables à la communauté de communes et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif principal 2021 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	90 000.00 €
70	Produits des services	1 370 031.60 €
73	Impôts et taxes	25 508 000.00 €
74	Dotations, subventions, participations	4 446 717.00 €
75	Autres produits de gestion courante	330 000.00 €
042	Opérations d'ordre	290 000.00 €
002	Résultat reporté	3 039 967.40 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		35 074 716.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 497 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 000 000.00 €
014	Atténuation de produits	15 267 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 418 000.00 €
66	Charges financières	21 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 521 500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 350 236.00 €
042	Opérations d'ordre	1 000 000.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		35 074 716.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	174 906.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 226 675.85 €
10	Dotations	4 404 933.13 €
27	Autres immobilisations financières	1 474 106.87 €
021	Virement de la section d'investissement	2 350 216.00 €
040	Opérations d'ordre	1 000 000.00 €
	Restes à réaliser	2 255 588.16 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		15 886 426.01 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipements versées	2 553 040.00 €
21	Immobilisations corporelles	4 608 868.65 €
23	Immobilisations en cours	2 512 000.00 €
10	Dotations	540.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	72 000.00 €
040	Opérations d'ordre	290 000.00 €
	Restes à réaliser	3 841 886.01 €
001	Solde d'exécution reporté	2 008 091.35 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		15 886 426.01 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à la **majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **ADOpte** le présent budget primitif 2021, budget principal dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement : 15 886 426,01 €

Fonctionnement : 35 074 716,00 €

RAPPORT N°28**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) –
BUDGET PRIMITIF 2021****Rapporteur** : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 09 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Considérant le contenu détaillé de ce budget qui figure dans les documents téléchargeables et consultables à la communauté de communes et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif SPANC 2021 suivant :

RECETTES D'EXPLOITATION		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	15 000.00 €
77	Produits exceptionnels	1 0000.00 €
002	Résultat reporté	25 678.79 €
RECETTES D'EXPLOITATION		41 678.79 €

DEPENSES D'EXPLOITATION		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	40 378.79 €
65	Autres charges de gestion courante	300.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
DEPENSES D'EXPLOITATION		41 678.79 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à la **majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **ADOPTE** le présent budget primitif 2021, le budget annexe SPANC pour l'exercice 2021, dont la section d'exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à 41 678,79 € (Pour mémoire, il n'y a pas de section d'investissement sur ce budget)

RAPPORT N°29**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE NOTRE DAME (ZAND) – BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 09 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Considérant le contenu détaillé de ce budget qui figure dans les documents téléchargeables et consultables à la communauté de communes et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif annexe ZAND 2021 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	60 215.01 €
75	Autres produits de gestion courante	10.00 €
77	Produits exceptionnels	1 471 624.84 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 531 849.85 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	219 966.36 €
002	Résultat reporté	1 311 873.49 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 531 849.85 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre entre sections	219 966.36 €
001	Solde d'exécution reporté	1 364 123.69 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 584 090.05 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	1 584 090.05 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 584 090.05 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à la **majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **ADOPTE** le présent budget primitif 2021, budget annexe ZAND pour l'exercice 2021, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement : 1 584 090,05 €
Fonctionnement : 1 531 849,85 €

RAPPORT N°30**BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI) – BUDGET PRIMITIF 2021****Rapporteur** : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 09 mars 2021,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation émis lors de sa réunion en date du 29 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Considérant le contenu détaillé de ce budget qui figure dans les documents téléchargeables et consultables à la communauté de communes et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif annexe OTI 2021 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	1 000.00 €
73	Impôts et taxes	25 523.53 €
74	Dotations, subventions, participations	250 000.00 €
002	Résultat reporté	38 476.47 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		315 000.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	119 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	7 500.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	5 000.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		315 000.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre entre sections	5 000.00 €
10	Dotations	6 254.27 €
001	Solde d'exécution reporté	38 745.73 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		50 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	50 000.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		50 000.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **ADOpte** le présent budget primitif 2021, budget annexe OTI pour l'exercice 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement :	50 000,00 €
Fonctionnement :	315 000,00 €

RAPPORT N°31**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE LA CROISIERE SUD – BUDGET PRIMITIF 2021****Rapporteur** : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 09 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Considérant le contenu détaillé de ce budget qui figure dans les documents téléchargeables et consultables à la communauté de communes et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif annexe ZAE la Croisière Sud 2021 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	1 200 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4 261 514.09 €
043	Opérations à l'intérieur de la section	20 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 481 524.09 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 000 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	3 441 514.09 €
043	Opérations à l'intérieur de la section	20 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 481 524.09 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	3 061 514.09 €
040	Opérations d'ordre	3 441 514.09 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 503 028.18 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre entre sections	4 261 514.09 €
001	Solde d'exécution reporté	2 241 514.09 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 503 028.18 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à la **majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **ADOPTE** le présent budget primitif 2021, budget annexe ZAE la Croisière Sud pour l'exercice 2021, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement : 6 503 028,18 €
Fonctionnement : 5 481 524,09 €

RAPPORT N°32**BUDGET ANNEXE POLE MEDICAL – BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 09 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Considérant le contenu détaillé de ce budget qui figure dans les documents téléchargeables et consultables à la communauté de communes et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif annexe Pôle Médical 2021 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations, subventions, participations	250 000.00 €
75	Autres recettes de gestion courante	92 769.23 €
002	Résultat reporté	7 740.77 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		350 510.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	288 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 010.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	10 500.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		350 510.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre entre sections	10 500.00 €
10	Dotations	3 660.39 €
001	Solde d'exécution reporté	3 953.01 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		18 113.40 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	10 500.00 €
	Restes à réaliser	7 613.40 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		18 113.40 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **ADOPTE** le présent budget primitif 2021, budget annexe pôle médical pour l'exercice 2021, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement : 18 113,40 €

Fonctionnement : 350 510,00 €

RAPPORT N°33**BUDGET ANNEXE ZAC PAN EURO PARC – BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 09 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Considérant le contenu détaillé de ce budget qui figure dans les documents téléchargeables et consultables à la communauté de communes et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif annexe ZAC PAN EURO PARC 2021 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	3 500 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	3 745 204.72 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 245 214.72 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 500 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	3 745 204.72 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 245 214.72 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	245 204.72 €
040	Opérations d'ordre	3 745 204.72 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 990 409.44 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre entre sections	3 745 204.72 €
001	Solde d'exécution reporté	245 204.72 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 990 409.44 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à la **majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **ADOPTE** le présent budget primitif 2021, budget annexe ZAC PAN EURO PARC pour l'exercice 2021, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement : 3 990 409,44 €
Fonctionnement : 7 245 214,72 €

RAPPORT N°34**BUDGET ANNEXE ZAE LA CLASTRE – BUDGET PRIMITIF 2021****Rapporteur** : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 09 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Considérant le contenu détaillé de ce budget qui figure dans les documents téléchargeables et consultables à la communauté de communes et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif annexe ZAE la Clastre 2021 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	90 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	807 119.43 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		897 129.43 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	600 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
042	Opération d'ordre entre sections	297 119.43 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		897 129.43 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	717 119.43 €
040	Opérations d'ordre	297 119.43 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 014 238.86 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opération d'ordre entre sections	807 119.43 €
001	Solde d'exécution reporté	207 119.43 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 014 238.86 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à la **majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **ADOPTE** le présent budget primitif 2021, budget annexe ZAE la Clastre pour l'exercice 2021, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement : 1 014 238,86 €
Fonctionnement : 897 129,43 €

RAPPORT N°35

DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) – CRITERES

Rapporteur : M. PEYRON

Le VI de l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit qu'(un) *établissement public de coopération intercommunale (...) peut instituer au bénéfice de ses communes membres (...) une dotation de solidarité communautaire (DSC), dont le principe et les critères de répartition sont fixés par le conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.*

Le montant de cette dotation est fixé librement par le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale.

Selon les nouvelles dispositions réglementaires, la DSC est répartie en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant, les autres critères étant fixés librement par le conseil.

Ces critères sont déterminés notamment en fonction :

- a. De l'écart du revenu par habitant de la commune au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale
- b. De l'insuffisance de potentiel fiscal ou financier par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale

Des critères complémentaires peuvent être choisis par le conseil.

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **RETIENT** les critères suivants :
 - ▶ Ecart du revenu par habitant de la commune au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale : **85 % de l'enveloppe de DSC arrêtée par le conseil communautaire**
 - ▶ Insuffisance de potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier communal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale : **15 % de l'enveloppe de DSC arrêtée par le conseil communautaire**

RAPPORT N°36**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) – ENVELOPPE 2021****Rapporteur** : M. PEYRON

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 février 2007 instaurant la Dotation de Solidarité Communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Considérant que la Dotation de Solidarité Communautaire est un versement facultatif effectué par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique, au profit de leurs communes membres,

Considérant également qu'il s'agit d'un outil de péréquation destiné à favoriser la solidarité entre communes membres, et le cas échéant, avec des EPCI limitrophes.

Il est proposé de fixer pour l'année 2021, le montant global de la Dotation de Solidarité Communautaire à 2 200 000 € répartis selon les critères validés précédemment.

Soit la répartition suivante par commune :

	DSC Rev	DSC Pfi	DSC Totale 2021
Bollène	1 063 642,00	140 513,00	1 204 155,00
Lamotte du Rhône	29 518,00	6 158,00	35 676,00
Lapalud	316 700,00	77 611,00	394 311,00
Mondragon	287 106,00	61 558,00	348 664,00
Mornas	173 034,00	44 160,00	217 194,00
Total	1 870 000,00	330 000,00	2 200 000,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **VALIDE** l'enveloppe 2021 de 2 200 000 € et la répartition qui découle des critères retenus

RAPPORT N°37

SUBVENTION D'EQUILIBRE – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)

Rapporteur : M. PEYRON

Vu les budgets primitifs 2021 des budgets principal et office de tourisme intercommunal présentés ci-avant,

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 31 mars 2021.

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre de l'exécution budgétaire de procéder au versement partiel d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'office de tourisme intercommunal,

Considérant que les budgets visés ci-avant prévoyaient le versement de subventions d'équilibre de 250 000 €,

Considérant les besoins réels du budget annexe OTI à ce jour.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX, Marie-Claude BOMPARD, Marie CALERO

- **ENTERINE** le versement de la somme de 100 000 € au budget annexe office de tourisme intercommunal

RAPPORT N°38

MOTION DE SOUTIEN POUR L'ACTIVITE AGRICOLE ET VITICOLE APRES LES EPISODES DE GEL DU 06 AU 09 AVRIL 2021

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Vu les épisodes de gel durant les nuits du 06 au 09 avril 2021 sur le territoire de la communauté de communes Rhône Lez Provence.

Considérant que ces épisodes de gel ont été une véritable catastrophe pour toutes les productions agricoles et viticoles prévues durant l'année 2021,

Considérant qu'en dépit des efforts produits pour tenter de limiter les dégâts, les conséquences de ce dérèglement climatique sont lourdes sur la plupart des exploitations et laissent craindre le pire à court et moyen terme,

Considérant que le territoire Rhône Lez Provence est une de ces pépites où depuis des siècles pour ne pas dire des millénaires, l'homme et la nature se sont apprivoisés autour de la vigne, des fruits ou des produits maraichers,

Considérant que partout, de Bollène à Lamotte du Rhône, de Lapalud à Mornas en passant par Mondragon, nos paysages témoignent de cet héritage de l'histoire que les hommes et les femmes d'aujourd'hui continuent de faire fructifier courageusement,

Considérant qu'au-delà même du poids économique du secteur, bien connu, parler d'agriculture en Rhône Lez Provence c'est parler de près de 400 personnes qui y consacrent leur vie, sans compter les emplois induits, l'industrie agro-alimentaire qui dépende de leur travail, ou encore de l'attractivité touristique découlant d'un terroir qui fait notre fierté auprès des visiteurs du monde entier.

A toutes et tous, touchés par cette catastrophe, les élus de la communauté de communes veulent adresser leur soutien le plus total. Ils souhaitent rappeler qu'à leur niveau et avec les moyens qui sont les leurs, ils sont mobilisés pour vous accompagner, aujourd'hui et demain.

Au niveau national, ils souhaitent demander également un soutien sans faille et rapide des pouvoirs publics. Le gel n'a pas choisi ses victimes, le régime de calamité agricole doit donc être étendu à l'ensemble du territoire et à toutes les productions agricoles et viticoles de notre territoire.

De plus, et c'est essentiel au vu de l'urgence et de la gravité de la situation, le versement des indemnités prévues doit être accéléré pour venir en aide aux exploitants au moment où ils en ont besoin.

Il serait impensable que la lourdeur des dossiers ou des obstacles bureaucratiques viennent ralentir l'indispensable solidarité nationale qui est due à ceux qui garantissent la qualité de notre alimentation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DEMANDE** un soutien rapide des pouvoirs publics et l'accélération du versement des indemnités aux producteurs agricoles et viticoles sinistrés au titre de la solidarité nationale

SEANCE LEVEE A 20H57